

Glossaire

Les mots clés de l'évaluation de l'utilité sociale, de la responsabilité sociale, de l'impact social et du développement durable.

La certification

La **certification** s'inscrit dans un principe de contrôle de conformité au regard d'un référentiel ou d'une norme et passe par une évaluation par un tiers, la certification atteste qu'un produit, un service un processus ou une entreprise, correspond à un référentiel.

La **certification** s'inscrit dans une logique de conformité par rapport à un référentiel ou une norme qui doit être défini en associant les différentes parties-prenantes de l'activité. La certification peut relever d'un organisme indépendant reconnu par l'État par exemple l'AFNOR (NF).

Les **Normes iso** sont des normes internationales, validées par l'AFNOR, structure devenu privée. Quelques normes reconnues par les institutions : iso 14000, emas (eco managementenvironnement), ohsas 18000, Iso éco conception... iso 26000 RSE...

Les Labels

Plus flou : marque, référentiel déposé, il existe des labels publiques et privées. En amont de ce processus il y a l'accréditation d'un certificateur. En France c'est la COFAC qui accrédite. Le recours à un organisme certificateur octroi une reconnaissance, mais n'est pas obligatoire.

La procédure d'accréditation reconnaît l'organisme qui va évaluer les structures. La Cofrac va certifier les évaluateurs. La procédure est obligatoire pour les produits et les services qui sont dans le code de la consommation. Pas de contraintes législatives sur un label et les marques déposées s'apparentent à des labels ! Il y a des labels publics vérifiés chèrement par l'AFNOR (2008 label de diversité par le ministère de l'immigration sur l'égalité des chances et sur la prévention des discrimination au sein de l'entreprise, le label égalité professionnelle et l'éco label européen...) et des labels privés non-autorisé dans le code européen des marchés publiques (ex labels de commerce équitable...)

Procédure de reconnaissance volontaire

Le label (marque déposé s'apparente à des labels). Les labels publiques sont certifiés par exemple le label diversité qui est certifié par l'Afnor. La procédure de reconnaissance des démarches de certification permet de sortir du déclaratif, faire des comparaisons et dialoguer. **Permet de se faire reconnaître des services publics, d'obtenir des aides publiques conditionnées ou de répondre à des marché publique.**

Le principe de Garantie

La notion de garantie a évolué au départ il s'agit de garantir au consommateur un produit puis un système de production de bien et de service puis une organisation.

- **La procédure de reconnaissance des démarches de certification** : elle permet de sortir du déclaratif, de faire des comparaisons et de dialoguer. Elle Permet également de se faire reconnaître par des services publics, d'obtenir des aides conditionné ou de répondre à des marchés publics. Comment valide-t-on une certification ? Deux méthodes : la méthode clapet : on répond ou pas au référentiel. La méthode démarche évolutive : on obtient une note qui peut progresser. Qui valide : cela va du certificateur externe jusqu'à la validation multi parties prenantes. Le but des procédures de reconnaissance de se comparer entre entreprises en dialoguant pour améliorer des pratiques et des processus : enjeux fiscaux, enjeux des aides conditionnées (charte des éco-région de France) pour les aides publiques.

L'agrément :

Dans la loi française des systèmes d'agrément sont délivrés par les préfets : par exemple l'**agrément entreprise solidaire** créer initialement en 2001 pour drainer l'épargne salariale, qui a été réactualisé **ESUS** entreprise solidaire d'utilité sociale par la loi de 2014. Dans le cas de l'agrément, une structure le sollicite sur la base d'un référentiel et l'administration décide. Il n'y a pas de dialogue, c'est le principe du couperet. Deux objectifs au système d'agrément : autoriser l'activité et lui octroyer l'accès à des avantages (fiscaux par ex) et favoriser l'amélioration des pratiques.

Les démarches qualités :

- **Responsabilité sociale des entreprises RSE ou des organisations RSO** : Le terme est apparu depuis la création de la norme iso 26 000 englobant les aspects sociaux et environnementaux et construite dans la suite du Bilan sociétale développé par CJDs et intégrant les enjeux du développement durable. La Responsabilité Sociale est devenu un faire de lance du développement durable pour les grande entreprises entreprises et les organisations.
- **La Norme est une réglementation qui vise à définir un processus :**

La norme iso 26000 est un processus de labélisation de la RSO. La norme ISO 26000 n'est pas une norme certifiante, c'est une démarche qualité sous la forme d'un guide d'aide à la mise en place du développement durable dans les organisations. La mise en pratique de la norme n'est pas certifiable, c'est une démarche d'auto évaluation assisté avec approche des parties prenantes mais à la périphérie. Elle permet aux organisations prendre en compte l'ensemble des parties prenantes dans le projet stratégique mais sans les intégrer dans la gouvernance. La ligne directrice est très large et la démarche doit être déclinée par secteur. Il s'agit d'une démarche RSE et pas de citoyenneté économique. Aujourd'hui la norme 26000 est récupérée par les communicants qui à travers l'évaluation de la mise en place de la norme avec attribution d'une note, cherchent à en faire une certification privée.

La reconnaissance d'intérêt générale, d'utilité publique :

Cette démarche auprès de l'administrations fiscal permet de défiscaliser les dons. Soumis à la règle des 4P (Prix, publiques, publicité, profits), non concurrence avec le secteur marchand, non lucrativité, selon le champs d'activité et exclus les activités économiques.

L'évaluation de l'utilité sociale :

En matière d'évaluation il existe plusieurs Type d'évaluation :

- l'évaluation externe : les évaluateurs appartiennent à un groupe différent de celui des évalués. (on retrouve ce type d'évaluation dans les certification ou les agréments)
- l'évaluation conjointe : différents acteurs évaluent ensemble un processus de développement. (SGP, Démarche progres)
- l'auto-évaluation : les évaluateurs et les évalués appartiennent au même groupe c.à.d. le staff du projet et d'autres acteurs évaluent leur propre programme ou projet
- l'auto-évaluation assistée est une auto-évaluation avec appui externe.

L'évaluation de l'utilité sociale : l'approche Utilité Sociale, à la différence de l'approche évaluative en général, ne vise pas à exprimer (à mesurer ou à faire prendre en compte ...) toute la valeur économique générée par une entreprise ou une organisation. Son objectif est plus limité et en même temps plus ambitieux : la « démarche utilité sociale », vise à faire remonter au grand jour la face cachée de la valeur économique d'une entreprise qui n'est pas spontanément prise en compte (et évaluée en unités monétaires) par le mécanisme des prix et du marché. La face de la valeur économique révélée par le marché ou le mécanisme des prix apparaîtra normalement dans les rubriques comptables du compte de résultat de l'entreprise. C'est tout au moins la vision qu'en ont les économistes qui, depuis Alfred MARSHALL, ont introduit l'analyse des « effets externes ou « externalités ». Ainsi, dans nos grilles, on va bien retrouver ces effets externes positifs de nature économique sous différentes rubriques (par exemple celles relatives aux « retombées économiques » indirectes ou induites des actions ou des productions d'une O.E.S.S, sur les territoires du développement local). Mais, la démarche utilité sociale est beaucoup plus ambitieuse que celles des « économistes des externalités », car elle ne s'attache pas seulement à la difficile remontée des formes de valeur économique cachées ; elle ambitionne aussi d'exprimer, de faire valoir, de faire prendre en compte (par des indicateurs sociaux, par exemple, ou, à un autre niveau, par la recherche en sciences sociales), ce qui échappe à la valorisation économique et au calcul économique, c'est-à-dire des formes d'utilité sociale et sociétales qui ne sont pas visibles dans le champ de vision des lunettes des économistes. En résumé, la démarche utilité sociale vise bien à traquer toutes les formes de la valeur qui ne se manifestent pas spontanément au premier plan de l'activité productive des entreprises, parce que notre appareil comptable n'a pas été conçu pour les repérer et les faire valoir. Il faut donc inventer d'autres instruments de mesure, c'est l'objet même des grilles ou guides de l'utilité sociale que nous tentons de mettre en œuvre les uns et les autres avec leur batterie de critères, d'indicateurs ou d'indices.

Les démarches Progrès : La démarche progrès a pour objectif de permettre à une structure de disposer d'une méthode de travail et d'outils lui permettant d'améliorer son efficacité, ses pratiques (dimension économique, sociale, environnementale...) et de clarifier ses finalités de manière continue et dans une logique de co-construction avec l'ensemble des parties prenante. La démarche progrès n'a pas pour objet de garantir la conformité a un révérenciel ou d'obtenir un

agrément, mais de construire une évaluation permanente de la cohérence entre les finalités sociales et les pratiques permettant l'amélioration en continu.

Présentation d' outils d'évaluation s'inscrivant dans une démarche progrès

Au sein du Mouvement pour l'Economie solidaire

1. **Evalumip développer par l'ADEPES en Occitanie** : démarche de progrès pour accompagner le processus d'amélioration continue dans une co-évaluation pour faciliter un regard commun de l'utilité sociétale. La gouvernance est au cœur du travail.
2. **Démarche progrès en économie solidaire menée dans le Nord Pas de Calais par l'APES** : . Issue d'une démarche environnementale HQ21 pour permettre à une structure d'améliorer son efficacité (sociale, environnementale) animé par un cabinet de consultants extérieurs. La mobilisation des parties prenante est choisie par la structure dans une dimension de processus.
3. **Démarches de progrès volontaire d'évaluation à destination spécifiquement des régies de quartier** (label / marque) porté par le CNLRQ : avec une régie de quartier marraine + un consultant extérieur. Cette évaluation ne sanctionne pas et ne remet pas en cause la labellisation.
4. **Systèmes participatifs de garantie** : développé dans le champs du commerce équitable (MINGA) et de l'agriculture (ADEAR) les systèmes de garantie s'inscrivent également dans le champs des démarches progrès . Système d'évaluation et accompagnement développé dans les AMAP par le réseau MIRAMAP c'est un outil d'éducation populaire qui travaille sur la confiance, le réseau et l'échange. Evaluation par les pères, par les parties prenantes basée sur l'éthique. Double contrainte : obtenir une reconnaissance de l'état notamment pour les politiques de défiscalisation (intérêt général) et des 6 organismes certificateurs accrédités par la COFRAC. D'une approche philosophique de l'AB, on assiste à une démarche produits/clients avec deux questionnaires distincts et avec un agriculteur parrain. Il y a en Amérique latine des systèmes de garantie participative très fort dans une démarche de pédagogie et d'éducation populaire.

Le Guide d'amélioration des bonnes pratiques dans les organisations de l'ESS

Le Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS) a adopté, en juin 2016, le guide des bonnes pratiques des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS). Ce guide a vocation à aider les entreprises de l'ESS dans leur démarche d'amélioration continue.

Ce guide présente les « *conditions d'amélioration continue des bonnes pratiques des entreprises de l'économie sociale et solidaire* » comme défini par l'article 3 de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

Il constitue « un appui aux entreprises pour qu'elles élaborent leur propre diagnostic et plan de progrès » selon 8 thèmes :

- la gouvernance démocratique
- la concertation dans l'élaboration de la stratégie de l'entreprise
- la territorialisation de l'activité économique et des emplois
- la politique salariale et l'exemplarité sociale

- le lien avec les usagers/bénéficiaires/clients
- la diversité au sein de l'entreprise
- le développement durable
- l'éthique et la déontologie

Produit par les membres du Conseil supérieur, ce guide a fait l'objet d'un travail collégial associant les représentants des familles de l'ESS, de l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES), et de plusieurs administrations concernées.

Le **guide adopté par le CSESS** est expliqué et disponible en téléchargement sous forme de deux livrets distincts sur le [site Internet collaboratif des acteurs de l'ESS](#).

L' Auto évaluation assistée :

C'est une forme d'auto évaluation, les évaluateurs sont les parties prenantes de l'organisation mais ils sont assistés accompagné dans leur démarche par un tiers qui apporte son expertise sur la méthode : cf. le guide de l'avisé et le guide CRES LR.

Les outils des méthodes l'évaluation :

Finalité sociale : La finalité d'une organisation est sa raison d'être, ce pour quoi elle a été créée, dans une entreprise commerciale la finalité principale est la lucrativité, dans une organisation à but non lucratif la finalité est sociale, elle répond a un besoin d'intérêt général ou collectif. L'apparition de finalité sociale au sein de l'objet sociale des entreprises est apparue récemment à travers la responsabilité sociale des entreprises dans le concept des entreprises citoyenne ou à mission, Bcorp, cf. projet loi Pacte.

Utilité sociétale : retombées sur la communauté (locale, élargie, ...)

Valeur : Les valeurs sont de l'ordre de la morale ou de l'éthique. Elles fondent les principes généraux et les règles formalisées par les lois et les statuts ou les chartes : la solidarité, la liberté (de s'associer, d'entreprendre, d'agir...), la responsabilité morale de la personne, la démocratie fondée elle-même sur l'égalité et aussi la primauté du développement humain, la lucrativité limitée, l'autonomie, la réciprocité...

Principe : Les principes découlent en droite ligne des valeurs. Ainsi, la solidarité est au cœur du mutualisme, de la coopération ou de «l'associationnisme » en général. Par exemple la coopération fondée sur « la libre coopération qui résulte du concours des volontés ». La liberté fonde **le principe de libre adhésion** ou de « libre entrée, libre sortie » et La démocratie et l'égalité fondent **le principe de gestion démocratique** ou « une personne, une voix ». Mais le principe et les règles décisionnelles qui en découlent ne peuvent se traduire dans de « bonnes pratiques » que si la valeur de responsabilité se traduit elle-même dans le principe de double qualité : un acteur de l'économie sociale est à la fois adhérent (volontaire) ou sociétaire et usager ou membre actif de la structure à laquelle il appartient. Il est donc co-acteur, co-opérateur et co-responsable du groupement de personnes auquel il a librement choisi d'adhérer. Le principe de lucrativité encadré (entreprise sociale) limitée (coopératives) ou de non lucrativité (associations, mutuelles et fondations).

Critères : Ils découlent des valeurs et principes auxquels on se réfère et qui constituent les fondements du projet (associatif, coopératif, mutualiste...). (Valeurs, principes (charte) # critères.

Règles : Les règles sont des conventions elles se déclinent de manière dans les lois, les réglementations et les statuts qui régissent les structures. Ainsi, le principe de gestion démocratique doit trouver ses applications formelles dans l'organisation du système décisionnel au niveau des instances de la structure : Assemblée Générale, Conseil d'Administration, Bureau, directoire, etc.). Le principe de non lucrativité ou de lucrativité limitée se déclinera en règle de non distribution des excédents aux adhérents pour les associations ou de rémunération proportionnelle à l'activité des membres coopérateurs (et non pas à la détention du capital) ou encore à la règle des réserves impartageables ou à celle de la rémunération limitée du capital (des parts sociales d'une coopérative). Le principe de libre adhésion trouve son application par exemple dans les statuts des associations...

Indicateurs : les indicateurs sont de plusieurs types :

- indicateurs de moyens mis en œuvre pour répondre aux critères (souvent confondus avec les critères dans les démarches qualité labellisantes). Ex. : accord d'entreprise, livret d'accueil pour salariés en insertion, taux d'encadrement, application normes HQE...
- indicateur de résultats : outils de mesure (quantification) : indicateurs « économiques » : en valeurs monétaires, ex. valeur ajoutée (salaires, bénéfices, ...) ou quantification non monétaire, ex. emplois créés, taux de sortie positive (insertion professionnelle).
- indicateurs « sociaux » : Ex. : démographie, éducation, formation, culture, santé, protection sociale, pauvreté, conditions de vie, ...
- Indicateurs et indices d'impact : Pour mesurer ou apprécier l'impact (ou les effets) à moyen terme d'une action (ou intervention) dans les périphéries successives du « halo sociétal ». Voir exemple du schéma du halo sociétal du réseau des Jardins de Cocagne. Ex. : liens sociaux, sociabilité, participation démocratique, coopération, civisme, ...

Effets externes ou externalités : Rappelons que pour les économistes, un effet externe se définit comme un effet positif (« bénéfique externe ») ou négatif (« coût externe ») exercé par un agent économique sur un autre agent économique (ou plusieurs), sans qu'il soit pris spontanément en compte par le marché. Dans la plupart des cas, il appartient donc à la puissance publique, d'obliger les entreprises à internaliser certains coûts externes (loi pollueur-payeur ...) ou de rémunérer ou gratifier, par des mesures incitatives, les agents économiques qui produisent des bénéfices externes ou avantages externes collectifs (par exemple : mesure incitative aux économies d'énergie ou à la lutte contre l'effet de serre ...).

Utilités sociales internes : 1er niveau : au bénéfice des parties prenantes et évaluables par le mécanisme des prix : Ex. revenus primaires, intéressement, qualité de l'emploi, qualification professionnelle, grille tarifaire... 2e niveau : au bénéfice des parties prenantes mais non évaluables par le mécanisme des prix (valeur ajoutée + valeur sociale). Ex : Effets de socialisation générés par les spécificités de l'OESS (valeurs, principes et règles) ; apprentissage du travailler et du vivre ensemble ; apprentissage de la démocratie.

Utilités sociales externes : Effets externes positifs au bénéfice d'autres agents ou acteurs économiques. Ex. impact sur le marché du travail local, impact sur le marché des produits (marché du bio, par exemple), impact sur « l'activité » d'autres producteurs, impact sur le développement des territoires.

Bibliographie évaluation de l'utilité sociale

- ABHERVÉ Michel et Hervé DEFALVARD, « Réponse à Matthieu Hély », (2008). Université Paris-Est Marne-la-Vallée. Anciennement en ligne : <www.univ-mlv.fr>. Consulté en 2008.
- ANDRE Kévin, GHEERBRANT Clémentine et PACHE Anne-Claire, *Changer d'échelle. Manuel pour maximiser l'impact des entreprises sociales*, Paris, Institut de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat Social - ESSEC Business School.
- AVISE, *Enjeux et pistes d'action pour le changement d'échelle des innovations sociales*, Paris, 2014.
- AVISE, ESSEC et MOUVES, *Petit précis de l'évaluation d'impact social*, Paris, 2013.
- BAUDET Adrien, *Mesure de l'impact social. Enjeux d'une régulation européenne sur le financement des entreprises sociales*, HEC, Paris, 2013.
- BOIDIN B., GADREY J. et JANY-CATRICE F., *Les nouveaux indicateurs de richesse*, Paris, Editions La Découverte, Collection « Repères », 128 p., *Développement Durable et Territoires*, 2005.
- CLAVERIE Céline et SIBIEUDE Thierry, *La mesure de l'impact social. Après le temps des discours, voici venu le temps de l'action*, Rapport présenté lors de la séance plénière du CSESS du 8 décembre 2011, 2011.
- CELAVAR, [*Démarche méthodologique : comment mettre en évidence l'utilité sociale d'une action ?*](#), 2002.
- CNVA (Conseil national de la Vie Associative), *Avis sur l'utilité sociale des associations, Bilan de la vie associative 1994-1995*.
- COLLÈGE COOPÉRATIF PAM, « L'utilité sociale dans dix champs d'activité de l'économie solidaire en PACA », rapport de recherche financé par le programme Dynamiques Solidaires, MIRE-DIES, 2003.
- **CULTURE ET PROMOTION** (recherche-étude réalisée par Hélène Duclos), " Evaluation de l'utilité sociale des associations ", Dossiers pour notre temps n° 98 (juillet-septembre 2001) et n° 99 (octobre-décembre 2001).
- DESROSIERES Alain, *Prouver et gouverner. Une analyse politique des statistiques publiques*, Paris, La découverte (coll. « Sciences humaines »), 2014.
- DUCLOS Hélène, *Evaluer l'utilité sociale de son activité. Conduire une démarche d'auto-évaluation*, Les cahiers de l'AVISE/Culture et Promotion, 2007.
- Duclos Hélène, 2004, [*Action publique et secteurs associatifs : quels référentiels pour une évaluation partagée ?*](#), Bordeaux, contribution au séminaire SFE.
- DUMEZ Hervé, « De l'obligation de rendre des comptes ou accountability », *Annales des Mines – Gérer et comprendre*, 2013, n° 91.
- EBRAHIM Alnoor et KASTURI RANGAN V., « What impact? A framework for measuring the scale and scope of social performance », *California management revue*, 2014, no 56.
- HÉLY, Matthieu (2009). « Travail d'utilité sociale et utilité sociale du travail : le salariat dans les services sociaux et de santé d'intérêt général », *Les notes de l'IES*, n°3.
- HELY, Matthieu (septembre 2006). « De l'intérêt général à l'utilité sociale Transformations de l'État social et genèse du travailleur associatif » in *Colloque International : État et régulation sociale, comment penser la cohérence de l'intervention publique ?* 13p.

- FABRE Pascal, « L'évaluation de la performance des associations dans les villes françaises, entre proximité et contingence », Comptabilité - Contrôle - Audit, 15 novembre 2012, Tome 11, no 1, p.55-77.
- JAUME Juliette, Les fondations françaises et leur utilisation de la mesure d'impact social, Paris, Cahier de recherche - Observatoire du Management Alternatif, 2015.
- FEUILLET, Alexandra. (2002). «L'utilité sociale, une notion dérivée de celle d'intérêt général», Revue de droit sanitaire et social, n°38, avril-juin, p. 207-228
- FORRIÈRE, Justine. (2003) L'évaluation de l'utilité sociale, Bibliographie raisonnée, sous la direction de D. Thierry et P. Gèze, ed AVISE, avril 2003, 58p.
- FRÉMEAUX, Philippe, *L'évaluation de L'apport de L'économie Sociale et Solidaire*, 2013.
- FRAISSE, Laurent (2007). «Utilité sociale et associations », in Brigitte BOUQUET, Marcel JAEGER et Ivan SAINSAULIEU (dir.), *Les défis de l'évaluation en action sociale et médico-sociale*, Paris, Dunod.
- FRAISSE L., « Utilité sociale et économie solidaire : un rapport ambivalent au coeur de la reconfiguration des régulations publiques », *De l'intérêt général à l'utilité sociale*, L'Harmattan, 2006.
- FRAISSE, L., GARDIN, L., LAVILLE, J-L. " Apports et limites de l'approche par les externalités : l'exemple des services aux personnes ", in : *L'évaluation de l'économie sociale, quelques enjeux de conceptualisation et de méthodologie*, Bouchard, M. et al., [Cahier Crises n°I-0301](#), 2003.
- FORRIÈRE J, sous la direction de Thierry D. et Gèze P. *L'évaluation de l'utilité sociale* – Bibliographie raisonnée, AVISE, 2003.
- GADREY J., [L'utilité sociale des organisations de l'économie sociale et solidaire](#), Rapport de synthèse pour la DIES et la MIRE, 2003.
- GADREY J., « L'utilité sociale en question : à la recherche de conventions, de critères et de méthodes d'évaluation », *Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire*, La Découverte, 2007.
- HELY M, [De l'intérêt général à l'utilité sociale](#), participation au colloque international Etat et Régulation sociale, 2006.
- HÉLY, Matthieu (2006). «De l'intérêt général à l'utilité sociale», in Isabelle ASTIER et Nicolas DUVOUX (dir.), *La société biographique : Une injonction à vivre dignement*, Paris, L'Harmattan.
- HÉLY, Matthieu (2008). «Servir l'intérêt général ou produire de l'utilité sociale?», *Les mondes du travail*, dossier « Splendeurs et misères du travail associatif », no5, Amiens, p. 23-37.
- LAVILLE JL et CATTANI A D (direction), *Dictionnaire de l'autre économie*, Folio, 2005.
- LIPIETZ A. *Pour le tiers secteur*, Paris, La Découverte, 2001.
- MATYJASIK Nicolas, *L'évaluation des politiques publiques dans une France décentralisée. Institutions, marchés et professionnels*, Thèse de doctorat en science politique, Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux, 2010.
- MCLOUGHLIN Jim, KAMINSKI Jaime, SODAGAR Babak, KHAN Sabina, HARRIS Robin, ARNAUDO Gustavo et MCBREARTY Sinead, « A strategic approach to social impact measurement of social enterprises. Thesi mple methodology. », *Social Enterprise Journal*, 2009, vol. 5, no 2, p. 154-178.
- MULGAN Geoff, « Mesuring social value », *Stanford Social Innovation*, 2010.
- NICHOLLS Jeremy, LAWLOR Ellis, NEITZER Eva et GOODSPEED Tim, *Guide du retour sociale sur investissement (SROI)*, Paris, IIES/ESSEC, 2009.

- PIGNY Marie, Etude comparative France-Brésil. A quel moment et pourquoi un entrepreneur décide-t-il de mesurer son impact social ? Qu'est-ce qui le pousse à le faire et comment fait-il son choix de système de mesure ?, HEC, Paris, 2015.
- POLONSKY Michael et GRAU Stacy Landreth, « Assessing the social impact of charitable organizations -Four alternatives approaches », International Journal of Nonprofit and Voluntary Sector Marketing, 2010.
- RODET Diane. Les définitions de la notion d'utilité sociale. Économie et solidarités, 2008, vol. 39 (n 1), pp. 164-173. <<http://www.ciriec.uqam.ca/pdf/numeros parus articles/3901/ES-3901-11.pdf>>.
- ROGER S., *Renouer le lien social*, Éditions Odile Jacob. 2001.
- RICHEZ-BATTESTI N., « Évaluer la production associative par les pouvoirs publics : du contrôle à la coproduction de critères », De l'intérêt général à l'utilité sociale, L'Harmattan, 2006.
- RICHEZ-BATTESTI N., GIANFALDONI P. (dir.), « Réseaux économiques et utilité sociale. Évaluation de l'accompagnement et du financement de la création de très petites entreprises en région PACA », rapport de recherche financé par le programme Dynamiques Solidaires, MIRE-DIES.
- STIEVENART Emeline et PACHE Anne-Claire, « Evaluer l'impact social d'une entreprise sociale : points de repères », RECMA. Revue internationale de l'économie sociale, 2014, no 331, p. 76 92.
- PARODI, Maurice (1999). « Les sciences sociales peuvent-elles légitimer les "spécificités méritoires" des associations? », in François BLOCH-LAINÉ (dir.), Faire société, Paris, Syros.
- TROUVÉ H., « L'utilité sociale, des pratiques aux représentations : une étude de cas dans le champ de l'Insertion par l'Activité Économique », thèse de doctorat de Sciences économiques, université Paris 1, 2007.
- VIVERET P., [Reconsidérer la richesse](#) – Rapport au secrétaire d'État à l'Économie Solidaire. 2001.

Dossier revues et études :

- **ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES**, " L'Utilité sociale ", hors série n°11, septembre 2003. Alternatives économiques, collectif (2003), 136 pages.
- Dossier : L'évaluation de l'utilité sociale : débats, enjeux et outils, Juris association N° 376, François ROUSSEAU, Nadine RICHEZ BATISTI, avril 2008, 15p
- L'économie Sociale Et Solidaire, une source pour d'autres indicateurs de richesses, Les actes du séminaire, Hôtel de Région / Marseille, ed. Cress Paca, collectif (2009) 16p.
- Agence Phare – L'expérience de l'évaluation d'impact social. Pratiques et représentations dans les structures d'utilité sociale (mars 2017), Etude réalisé pour l'AVISE, 65pi
- Institut Godin : Capteur d'innovation sociale et Marqueur d'innovation Sociale

Guide méthodologique d'évaluation de l'utilité sociale et de la mesure d'impact social :

- [Guide d'auto-évaluation de l'utilité sociale à l'intention des acteurs de l'ESS](#), CRES Languedoc-Roussillon, Culture et Promotion, Date d'édition Octobre 2009, PDF
- [Présentation Progr'ESS, la démarche progrès du Pas-de-Calais](#) APES Haut de France, 2014

- [EVALUMIP Evaluation et démarche de progrès dans l'Economie sociale et solidaire ADEPES Occitanie 2010](#)
- [Le Manuel pratique des Systèmes Participatifs de Garantie, Nature & Progrès](#), Sous la direction de : Jordy Van Den Akker, Auteur : Eva Torremocha, Collaborateurs : Julia Wright, Lionel Labit, Guy Kastler, Philippe Rhodes, Nature & Progrès, Fédération Nature & Progrès, Septembre 2009 Mise à jour 2015 : Geoffroy Raout, Sandrine Deblois, Lise Guillermin
- [Système de garantie participative des AMAP, MIRAMAP une double évaluation : évaluation participative d'AMAP auprès d'un groupe de consommateurs et l'évaluation participative d'AMAP auprès d'un producteur, MIRAMAP, ALLIANCE PROVENCE 2010](#)
- [La démarche de progrès est la démarche qualité spécifique au CNLRQ](#), Réseau national des Régies de quartier, 2005
- [Démarche Qualité et Développement Durable : pour une approche développement durable d'un jardin de Cocagne](#) Réseau Cocagne. Septembre 2007 – 78 pages
- [Guide sur les conditions d'amélioration continue des bonnes pratiques des entreprises de l'ESS](#), CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, Février 2017
- [Petit précis de l'évaluation de l'Impact Social](#), Coordination éditoriale Chloé Bellue (Avisé), Emeline Stievenart (ESSEC IIES), Jacques Dasnoy (Mouves), Direction éditoriale Cécile Leclair (Avisé), Thierry Sibieude (ESSEC IIES) et André Dupon (Mouves), Octobre 2013 · isbn : 979-10-91375-04-7
- [Guide de la mesure d'impact social](#), (Im)prove, Fondation Rexel, Date d'édition, Octobre 2015
- [Guide Approches proposées pour la mesure de l'impact social](#), dans la législation et dans les pratiques de la Commission européenne concernant: les FESE et le programme EaSI Sous-groupe du GECES sur la mesure de l'impact social 2014. Commission européenne, Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion Unité C2, octobre 2014
- [Norme ISO 26000, Lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale](#), Organisation internationale de normalisation Secrétariat central de l'ISO, Genève Suisse iso.org © ISO, 2014

Document réalisé en Avril 2018, par Bruno Lasnier, Coordinateur du Mouvement pour l'Economie Solidaire,

www.le.mes.org

contact : bruno.lasnier@le-mes.org